

COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021

Fondettes, le 29 juin 2021

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents : 29
Représentés par pouvoir : 4
Nombre de votants : 33

L’an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s’est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA, Maire.

Étaient présents : Cédric de OLIVEIRA, Dominique SARDOU, François PILLOT, Corinne LAFLEURE, Sylvain DEBEURE, Nathalie LECLERCQ, Hervé CHAPUIS, Laëtitia DAVID, Serge GRANSART, Jean-Maurice GUEIT, Nicole BELLANGER, Gérard PICOT, Catherine PARDILLOS, Joëlle BOIVIN, Philippe BOURLIER, Anne DUMANT, Christophe GARNIER, Frédéric JAMET, Françoise FRAYSSE, Alain CERVEAU, David BRAULT, Nolwenn LANDREAU, Anne MENU, Solène ETAME NDENGUE, Camille LECUIT Pascal CHAZARIN, Thierry DREANO, Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Benjamin THOMAS.

Représentés par pouvoir : Valérie DUNAS a donné pouvoir à Serge GRANSART, Benoît SAVARY a donné pouvoir à Hervé CHAPUIS, Gaëlle GENEVRIER GALLICE a donné pouvoir à Catherine PARDILLOS, Adrien COCHET a donné pouvoir à Dominique SARDOU.

Secrétaires de séance : Jean-Maurice GUEIT et Benjamin THOMAS.

Session ordinaire

1. DL20210628M01 – Finances locales – Décision modificative budgétaire n°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, adopte la décision modificative n° 2 sur le budget primitif 2021 ; autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.

2. DL20210628M02 – Finances locales – Convention d’offre de concours pour l’aménagement d’une passerelle piétonne reliant le parking de l’Espace aquatique et celui de l’établissement scolaire privé sis au lieu-dit Les Grands Champs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 3 abstentions (Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Thierry DREANO, Benjamin THOMAS), accepte l’offre de concours de l’OGEC Saint Jean XXIII gestionnaire de l’établissement scolaire privé sis au lieu-dit Les Grands Champs, d’un montant de 3 600 €, au titre des travaux d’aménagement d’une passerelle piétonne reliant le parking de l’Espace aquatique et celui de l’établissement scolaire ; adopte la convention à intervenir entre les deux parties ; autorise Monsieur le Maire ou l’Adjoint délégué, à signer tout document en application de la présente délibération.

3. DL20210628M03 – Finances locales – Autorisation de programme et crédits de paiement pour la réalisation de la Maison des arts et de la jeunesse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix pour et 2 abstentions (Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Benjamin THOMAS), adopte l’autorisation de programme et les crédits de paiement pour la réalisation de la Maison des arts et de la jeunesse ; autorise Monsieur le Maire ou l’Adjoint délégué à accomplir toutes les formalités administratives, à déposer toutes les demandes d’autorisation d’urbanisme et à signer tout document en application de la présente délibération ;

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT MAISON DES ARTS ET DE LA JEUNESSE			
RÉPARTITION PLURIANNUELLE			
ANNÉE 2021			
DÉPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant en €	Désignation	Montant en €
AMO	57 327,50	Participation de la Ville	100 000,00
Concours de MO	33 600,00		
CT SPS	9 073,00		
SOUS-TOTAL TTC 2021	100 000,00	SOUS-TOTAL TTC 2021	100 000,00
ANNÉE 2022			
MO	*150 000,00	CRST via la Métropole	380 000,00
CT SPS	10 815,80	FDC TMVL	170 000,00
OPC	20 400,00	FD2 Département	150 000,00
Assurance dommages- ouvrage	40 298,40	Participation de la Ville	850 000,00
Travaux	1 328 485,80		
SOUS-TOTAL TTC 2022	1 550 000,00	SOUS-TOTAL TTC 2022	1 550 000,00
ANNÉE 2023			
MO	*203 751,00	CRST via la Métropole	380 000,00
OPC	20 400,00	FD2 Département	150 000,00
Travaux	1 509 514,20	Participation de la Ville	2 020 000,00
Déménagement	30 000,00		
Aléas et imprévus	511 334,80		
Révision de prix	275 000,00		
SOUS-TOTAL TTC 2023	2 550 000,00	SOUS-TOTAL TTC 2023	2 550 000,00
TOTAL GÉNÉRAL TTC	4 200 000,00	TOTAL GÉNÉRAL TTC	4 200 000,00

4. DL20210628M04 – Commande publique – Désignation du maître d’œuvre en vue de la réalisation de la Maison des arts et de la jeunesse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 3 abstentions (Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Thierry DREANO, Benjamin THOMAS), désigne l’entreprise BASALT ARCHITECTURE (70 Rue de la Gare, 95120 Ermont), lauréate du concours de maîtrise d’œuvre pour la réalisation de la Maison des arts et de la jeunesse ; autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d’œuvre avec l’entreprise BASALT ARCHITECTURE pour un montant de 290 000 € HT correspondant à la tranche ferme ; les tranches optionnelles se décomposant comme suit :

- Mission OPC (Ordonnancement, Pilotage, Coordination) : 34 000 €
- Mobilier : 15 000 €
- Signalétique : 5 000 € ;

autorise Monsieur le Maire à lever les tranches optionnelles en fonction de l’évolution du marché et à signer toutes pièces en exécution de la présente délibération ; dit que les crédits nécessaires sont inscrits dans l’autorisation de programme et crédits de paiement pour la réalisation de la Maison des arts et de la jeunesse votée le 28 juin 2021 et seront prélevés sur le budget de l’exercice en cours et suivants.

5. DL20210628M05 – Domaine et patrimoine – Projet Urbain Partenarial (PUP) pour le prolongement de la rue Léonard de Vinci

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 3 abstentions (Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Thierry DREANO, Benjamin THOMAS), approuve la mise en place d’un Projet Urbain Partenarial (PUP) avec les porteurs de projet propriétaires de la parcelle YB 23, aux conditions prévues entre les parties ; approuve le montant de la participation financière à la charge des porteurs de projet qui s’élève à 23 210,16 € ; autorise Monsieur le Maire ou l’adjoint délégué, à signer la convention PUP avec les propriétaires de la parcelle YB 23, ainsi que tout document en application de la présente délibération ; précise que les frais de bornage du terrain à céder par les porteurs de projet seront pris en charge par la Commune ; dit que la convention PUP dûment signée par les deux parties, sera consultable à la Mairie de Fondettes, aux horaires habituels d’ouverture du service de l’urbanisme ; dit que mention de la signature de la convention ainsi que du lieu où le document peut être consulté sera affichée pendant un mois aux portes de la Mairie et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville conformément aux articles R 332-25-2 du Code de l’Urbanisme et R 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PROJET URBAIN PARTENARIAL POUR LES TRAVAUX D’AMÉNAGEMENT DU CHEMIN RURAL YB N° 636 – PROLONGEMENT DE LA RUE LÉONARD DE VINCI	
CALCUL DE RÉPARTITION DES CHARGES	
Description des travaux sur 30 mètres de longueur	
- Pose d’un collecteur Eau Pluvial phi 300 et le branchement d’eau pluviale - Réalisation d’un fond de forme et la fermeture par un enrobé - Pose d’un candélabre	
Détail des coûts	Montant en €
Coût Total des travaux H.T	38 562,05
Coût Total des travaux T.T.C	46 274,46
FCTVA : 16,404 %	7 590,86
Montant Total des travaux (déduction faite du FCTVA)	38 683,60
Montant à la charge des porteurs de projets sur la parcelle YB n°23 (60%)	23 210,16

6. DL20210628M06 – Domaine et patrimoine – Convention de mise en servitude de la parcelle communale ZS 887 au lieu-dit Les Grands Champs, avec le SIEIL pour l’extension du réseau électrique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, adopte la convention de mise en servitude de la parcelle communale cadastrée ZS 887, sise au lieu-dit « Les Grands Champs » pour l’implantation des ouvrages prévus dans le cadre de travaux d’extension du réseau de distribution publique d’énergie électrique, tel que décrits dans l’exposé ;

dit que la présente constitution de servitude fera l'objet d'un acte notarié et d'une publication au bureau des Hypothèques aux frais du SIEIL (Tours 37013 Cédex 1) ; - autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention à intervenir et l'acte notarié, ainsi que toutes les pièces en exécution de la présente délibération.

7. DL20210628M07 – Domaine et patrimoine – Dénomination de voies

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dénommer les voies de desserte tel que repris ci dessous : dit que les crédits nécessaires à la matérialisation des plaques indicatives seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours (article 2152).

CR / Lieu-dit	Nom	Origine	Extrémité
CR29	Chemin de la Chevalette	Rue de Vallières RD N°76	Quai des Bateliers RD N°952
La Moutonnerie	Chemin de la Moutonnerie	Rue de Port Foucault	Chemin de la Chevalette
La Saulaie	Chemin de la Saulaie	Chemin de la Chevalette	Rue de Vallières RD N°76
CR 35	Chemin du Chêne Vert	Rue de la Bruzette	Sans issue
CR 55	Chemin de Beauchêne	Route de Beauchêne (VC21)	Route de Beauchêne (VC21)
CR 103	Chemin de la Croix Galifer	Route de Saint Roch RD N°36	Sans issue
CR 102	Chemin du Grand Barré	Route de Saint Roch RD N°36	Rue du Haut Criabé
CR 97	Chemin des Renardières	Route de la Membrolle RD N°76	Sans issue
CR 94	Chemin de la Fortellerie	Route de Lavaray	Sans issue
CR 154	Chemin du Petit Plessis	Route de Lavaray	CR N°89
CR 131	Chemin de la Roullière	Route de Pernay RD N°3	CR N°77
CR 9	Chemin des Assis	Rue du Vau Liard	Rue du Four Blanc

8. DL20210628M08 – Enfance – Actualisation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'actualiser le règlement des établissements d'accueil de la petite enfance, à compter du 16 août 2021 ; autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer le règlement et tout document en application de la présente délibération.

9. DL20210628M09 – Fonction publique – Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit ; les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours et suivants :

Agents titulaires : ouverture de postes

- 1 poste d'attaché administratif
- 1 poste d'adjoint administratif
- 1 transformation d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe en 1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe 35/35

➔ **Agents contractuels** : ouvertures de postes

- 2 postes d'éducateur des APS saisonniers (Rendez-vous sport)
- 1 poste d'adjoint technique (surveillance pause méridienne).

10. DL20210628M10 – Institutions et vie politique – Création du « Conseil Municipal des Jeunes » et présentation du règlement intérieur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création du « Conseil Municipal des Jeunes » ; approuve les dispositions du règlement intérieur précisant les modalités d'organisation, d'élection et de fonctionnement du CMJ (33 enfants élus, filles et garçons scolarisés et domiciliés à Fondettes, issus des classes élémentaires et du collège, leurs actions seront fléchées dans le budget de la Ville).

11. DL20210628M11 – Institutions et vie politique – Délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 3 contre (Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Thierry DREANO, Benjamin THOMAS), décide de modifier l'alinéa 25° de la délibération n°DL20200525M04 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal charge le Maire, pour la durée de son mandat, des délégations prévues à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales (dépôt des demandes demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, la transformation ou à l'édification des biens municipaux) ; dit que les autres dispositions de la délibération sont inchangées.

12. DL20210628M12 – Institutions et vie politique – Désignation des délégués de la Commune auprès du syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes suite au résultat des élections départementales du 27 juin 2021

Compte tenu du résultat des élections départementales du 27 juin 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder par un vote à main levée pour désigner ses délégués auprès du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes ; élit, à l'unanimité, ses délégués comme suit :

Représentants du conseil municipal de Fondettes auprès du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes	
Titulaires	Suppléants
Dominique SARDOU	Serge GRANSART
Nicole BELLANGER	Solène ETAME NDENGUE
Catherine PARDILLOS	Valérie DUNAS

● Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance des décisions du maire prises au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire. A ce titre, toutes les décisions du maire sont publiées dès leur transmission au contrôle de légalité.

Le Maire de Fondettes,
Cédric de Oliveira

